

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 novembre 2016

Le mardi 29 novembre 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à GARAT MM - ZAMORA MT à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : ELICEIRY S -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Convention de mise à disposition de la salle communale
- 5 - Prolongation poste d'adjoint technique à durée déterminée pour entretien du réseau d'eau potable
- 6 - Création de poste à durée déterminée pour recensement de la population 2017
- 7 - Approbation extension BT propriété Daguerre Christophe
- 8 - Approbation rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Errobi
- 9 - Avenant à la convention avec la CC Errobi pour l'instruction des demandes d'urbanisme
- 10 - Modification n° 13 des statuts de la communauté de communes Errobi
- 11 - Demande d'acquisition d'un terrain communal
- 12 - Vente de la propriété Errecartia
- 13 - Approbation zonage d'assainissement après enquête publique
- 14 - Désignation des délégués communaux à l'EPCI unique
- 15 - Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire - Approbation consultation
- 16 - Accord commercial trans-atlantique (TAFTA)
- 17 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le maire indique qu'il a signé des avenants pour un montant total de 2759.88 € en plus value pour terminer avec les travaux de l'école publique.

Le coût total final de l'école (école – préau - cantine) est de 1 104 172,65 € HT (travaux seuls hors honoraires architecte et bureaux d'études).

4 - Convention de mise à disposition de la salle communale

Après la réunion de la commission pour étudier la demande de JC Ithurry, deux possibilités de location ont été retenues soit ponctuellement à 200 € soit annuellement à 300 € par mois.

P Genin demande quels sont ses besoins ?

Mr le maire indique qu'il a reçu JC Ithurry qui souhaiterait plus une location annuelle, mais qu'il trouve le tarif trop élevé.

Il y a aussi le fait que la salle est occupée par une intervenante pour les massages bébé même si elle n' a pas commencé par manque de personnes, il reste le fait qu' on lui a proposé cette salle.

M. Arana demande si une location au nombre de personnes serait possible ?

Mr le maire : non on ne va pas contrôler à chaque fois.

S Zudaire : S'il trouve que c'est trop cher, il faut revoir et trouver un juste milieu mais c'est difficile de baisser le prix déjà en place.

Mr le maire et M Massonde précisent qu'une location ponctuelle nous laisserait du recul pour réfléchir au devenir de cette salle.

P Genin est d'accord mais à voir pour quel montant.

Après discussion de chacun, il est retenu un tarif de 150 € pour un forfait week-end (du vendredi 10h au lundi 10 h).

S Zudaire : A voir si d'autres personnes demandent la salle, ou alors décision de ne louer qu'a lui ?

Mr le maire : Pour le moment cette décision concerne seulement JC Ithurry. Et possibilité aux associations de l'utiliser pour une réunion.

Vote : à l'unanimité

5 - Prolongation poste d'adjoint technique à durée déterminée pour entretien du réseau d'eau potable

Mr le maire propose de proroger l'emploi non permanent d'adjoint technique de 3 ans pour l'entretien du réseau d'eau potable en précisant que ce contrat n'ira probablement pas à son terme dans la mesure où la compétence Eau et assainissement risque d'être transférée à l'EPCI.

P Genin demande si à la reprise ils prennent les dettes également ?

Mr le maire indique que oui et précise que des travaux vont être effectués car il y a des besoins mais qu'ils seront subventionnés.

Vote : à l'unanimité.

6 - Création de poste à durée déterminée pour recensement de la population 2017

En vue du recensement, Mr le maire explique qu'il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs par contrat à durée déterminée hebdomadaire de 15 h 30 (du 19 janvier au 18 février 2017)

S Zudaire demande s'il y aura un appel à candidature.

Mr le maire au choix il serait préférable que ce soit des personnes de Souraide.

Vote : à l'unanimité

7 - Approbation extension BT propriété Daguerre Christophe

Cela concerne une extension de réseau électricité basse tension pour un montant total de 12 269. 32 € financé à 80 % par le SDEPA.

Restant à charge pour la commune 2418.04 €.

Vote : à l'unanimité

8 - Approbation rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Errobi

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Cette dernière a travaillé sur les transferts de compétences qui se font et sur les impacts financiers. Il indique que la majoration de l'attribution de compensation (AC) a été ramené de 40 à 20 % (

Mr le maire indique le montant des charges transférées en 2016 pour chaque compétence qui s'établissent comme suit :

Compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de compensation pour 2017 est révisée comme suit :

- AC 2011	149 418 €
- Culture (Clect 2013).....	- 12 528 €
- Petite enfance (Maitexoak) (Clect 2016).....	- 21 121 €
- Piscine (Clect 2016).....	- 36 €

- Ajustement révision ramené de 40 à 20 %.....+ 29 884 €
 Montant de l'AC 2017..... 145 617 €

Voté : à l'unanimité.

9 - Avenant à la convention avec la CC Errobi pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Le maire présente le projet d'avenant à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols qui prévoit la modification des articles comme suit :

5.1 Le service en mairie réceptionne et enregistre la déclaration d'ouverture de chantier et se charge de sa transmission au Préfet et à la Communauté de communes (courrier, fax ou courrier électronique).

Le service instructeur procède au contrôle de la véracité de cette déclaration dans les 3 mois suivants la réception de l'attestation. Le service instructeur procède au contrôle des dossiers qu'il a instruit. Le contrôle des DAACT concernant les dossiers instruits par la DDTM reste du ressort de la Commune. La répartition des rôles lors de post- instruction se fait ainsi :

5.2 Sur demande et signalement de la Commune, le service instructeur constate les infractions pénales. Les instructeurs, assermentés et commissionnés par le Maire sur sa Commune, assure un droit de visite et dresse les procès-verbaux constatant l'infraction et les transmet au procureur de la république avec copie au Préfet.

Vote : Pour 11

Abstentions : 3 (M Arana, P Genin, M. Arana)

10 - Modification n° 13 des statuts de la communauté de communes Errobi

Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Errobi a délibéré pour prendre la compétence « aménagement numérique du territoire » visant au déploiement du très haut débit et à la résorption des zones dites blanches.

Il indique que les conseils municipaux sont appelés à statuer sur ce transfert de compétence, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil.

Voté : à l'unanimité.

11 - Demande d'acquisition d'un terrain communal

Une demande a été faite par l'indivision Edant pour l'acquisition de la parcelle ZL 21 (haut d'Artekoborda) de 3.6 hectares.

Mr le maire explique où se situe le terrain en question.

Après discussion pour savoir quelles étaient les motivations il est retenu le fait qu'ils n'ont pas la qualité d'agriculteur et que cela engendre une modification d'un chemin de terre très fréquenté

Vote : Contre à l'unanimité

12 - Vente de la propriété Errecartia

Mr le maire a reçu une offre par Mr Huba d'un montant de 300 000 €.

Une augmentation de surface de 1000 m2 est à faire pour être cohérent avec l'assise de la maison.

Une réévaluation a été demandée au service France Domaine avec 3000 m2 de terrain.

P Genin : c'est une zone constructible ?

Mr le maire : oui mais avec la superficie de la bâtisse il faut un peu plus de surface.

M Arana demande quel est son projet ?

Mr le maire indique que c'est pour des logements.

S Zudaire explique que ce qui le dérange c'est la diminution du prix alors qu'on augmente la superficie.

Si la commune veut bien investir peut être qu'il y a la possibilité d'autres projets. Il faut défendre les droits des citoyens.

Mr le maire rappelle qu'on a fait un appel pour avoir des projets et que pour le moment aucun n'a abouti. Qu'il faut tenir compte de la dégradation du bâtiment depuis la dernière évaluation il y a 3 ans.

MM Garat précise qu'on aurait dû faire la modification avant pour être cohérent par rapport à l'assise de la maison.

S Zudaire le mieux est d'attendre l'estimation des domaines.

Mr maire propose de reporter la décision et fixer un nouveau conseil municipal dès lors que l'on aura une réponse des domaines.

13 - Approbation zonage d'assainissement après enquête publique

Ce point est reporté à un prochain conseil dans la mesure où le rapport final n'est pas arrivé.

14 - Désignation des délégués communaux à l'EPCI unique

Pour les communes de plus de 1000 habitants, il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant

Pour Souraide, sont désignés après vote à bulletin secret :

Membre titulaire : SANSBERRO Thierry

Membre suppléant : ZAMORA Maïté par 14 voix.

15 - Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire - Approbation consultation

La collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : le taux de la prime est fixé à **4,93 %**,
-
- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de **1,00 %**.

Le maire propose l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans

Voté à l'unanimité.

16 - Accord commercial trans-atlantique (TAFTA)

Mr le maire demande à S Zudaire d'expliquer le dossier, chacun de nous ayant pris connaissance du courrier reçu concernant ce projet.

S Zudaire explique qu'au vu du résultats des élections aux Etats-Unis, le dossier est en attente de même pour le CETA au Canada. Mais qu'il faut être vigilant.

P Genin précise qu'ils n'ont pas les mêmes contraintes que nous et qu'il est difficile de faire des comparaisons.

Vote : Contre l'accord à l'unanimité

17 - Questions diverses

M Arana signale qu'un dépôt sauvage (container, algéco, roncier) est en train de se faire sur un terrain du chemin Banecau.

Mr le maire prend note, à voir à qui appartient ce terrain pour intervenir.

S Zudaire a rencontré les parents d'élèves de l'école publique par rapport à la banderole qui avait été mise au village et de leurs demandes.

Mr le maire explique qu'effectivement il y a eu des réclamations des parents d'élèves mais pas de conflits et que ce n'est pas avec un conciliateur mais que nous sommes en concertation avec l'inspecteur de l'éducation nationale. Nous les avons rencontrés.

Il est vrai qu'il y a la demande d'une 3^{ème} classe et qu'il faudra budgétiser.

Au vu de l'effectif, un vacataire est venu compléter l'équipe enseignante.

S Zudaire dit qu'avec le bilinguisme il faut la 3^{ème} classe.

Mr le maire précise qu'au début du projet l'effectif a fait que nous avons choisi de ne faire que deux classes. Des solutions provisoires ont été envisagées et qu'effectivement on reparlera de la 3^{ème} classe.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	GARAT MM -	GENIN P -
	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M - OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA P -	ZUDAIRE S -	